

Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

ARRETE n° 79/2020e

Le MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 4 mars 2020,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade Adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade	Promouvable à la date du
1 – M. Guillaume TROMBETTA	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	01/12/2020
2-..... / .. /2020
3 –..... / .. /2020

Article 2 :

La Secrétaire Générale est chargée d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à

Le 1^{er} décembre 2020

Le Maire,

LAVILLE René

Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

